

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ● SEANCE DU MERCREDI 3 JUIN 2026 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	18
Membres ayant donné pouvoir	5
Membres ayant délibéré	23
Date de la convocation	26/05/2026
Date d'affichage de la convocation	26/05/2026

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-Paul FORT, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Valérie DUBOIS, M. Guy PELLADEAUD, Mme Laetitia PELLADEAUD-AVIGNON, Mme Nicole GAYOUX, M. Pascal NOURRI, M. Didier MOINEAU, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, Mme Sandie MERLE, M. Louis PACAULT, M. Marc GRANGIER, Mme Emmanuelle BOURGUIGNON et M. Alexandre RAGUET

POUVOIRS : Mme Pascale BETIN en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Pierre BARBARIT en faveur de Mme Nina BASTIER, Mme Sabrina BOUYER en faveur de M. Hervé JAMBARD, M. Pascal HENRY en faveur de Mme Valérie DUBOIS et M. Julien GENDREAU en faveur de Mme Emmanuelle BOURGUIGNON

ABSENTS :

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

CONVENTION POUR LA POSE D'EQUIPEMENT(S) SUR DES BÂTIMENTS NON COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121.29 et suivants,
Vu le Code civil, notamment ses dispositions relatives au droit de propriété et aux servitudes,
Vu le Code de l'urbanisme,
Vu le Code de la construction et de l'habitation
Vu le projet de convention-type relatif à l'installation et à l'entretien d'équipements communaux sur des façades ne relevant pas du domaine communal,
Vu l'intérêt pour la commune de disposer d'un cadre juridique harmonisé pour l'implantation de ces équipements,

Considérant que la commune, dans le cadre de sa politique d'aménagement inscrit dans son Plan Guide, est amenée à installer différents équipements techniques sur des immeubles ne lui appartenant pas,
Considérant qu'une convention-type permettra d'uniformiser les pratiques, de sécuriser juridiquement les installations et de faciliter leur déploiement,

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du programme Petite Ville de Demain et de l'élaboration du Plan Guide, la commune de Ruffec prévoit de nombreux travaux d'embellissement dans la ville. Ces travaux d'aménagement nécessitent parfois la pose de nouveaux équipements sur des façades non communales. Actuellement, deux conventions sont nécessaires dans le cadre des travaux de la rue Jean Jaurès pour la pose de panneaux de signalisation sur les façades de propriétaires privés. D'autres conventions du même ordre pourront voir le jour dans les travaux à venir sur la Commune. Afin de faciliter la fluidité de la réalisation de ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal de valider une convention-type permettant l'installation de futurs équipements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention-type sur des façades n'appartenant pas à la commune, telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions individuelles conclues sur ce fondement ainsi que tout document y afférent.

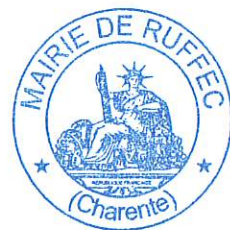
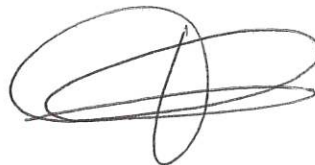
ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et à Monsieur le président du Conseil Départemental de la Charente.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le

04 JUIN 2026

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Ruffec ou contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.